

BTS GESTION DE LA PME

Préparez votre BTS GPME en deux ans en apprentissage ou par la voie de la Formation Professionnelle Continue.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'apprentissage :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis.

Âge minimum

- L'apprenti doit être âgé au **minimum** de **16 ans**.
- Il est toutefois possible d'être apprenti à **15 ans** si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de *l'année civile* Du 1er janvier au 31 décembre.
- Le jeune doit avoir terminé son année de 3^e.

Âge maximum

- L'apprenti doit être âgé au **maximum** de **29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour).
- L'apprenti peut être âgé au maximum de **35 ans révolus** (36 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :
- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.
- Dans ces cas, **il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.**

Dérogations à l'âge maximum

- Il n'y a **pas d'âge maximum** dans les cas suivants :
- Apprenti reconnu [travailleur handicapé](#)
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen.

Durée du contrat d'apprentissage

La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est égale à la durée du **cycle de formation** que l'apprenti prépare pour obtenir sa qualification. Cette durée est fixée en fonction du type de profession et peut varier.

Elle peut être adaptée pour tenir compte du niveau de l'apprenti, des compétences déjà acquises (prolongée ou raccourcie, par exemple). Dans ce cas, une convention tripartite entre le CFA, l'employeur et l'apprenti est conclue.

La date de début d'exécution du contrat est celle à laquelle commence à s'exécuter réellement le contrat. Cette date est celle de la formation théorique en CFA ou celle de la formation pratique chez l'employeur.

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{re} année	27% du Smic,	43% du Smic,	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2^e année	39% du Smic,	51% du Smic,	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3^e année	55% du Smic,	67% du Smic,	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.



La Formation professionnelle continue :

La formation professionnelle continue désigne **un mode d'apprentissage proposé aux professionnels salariés et aux demandeurs d'emploi** en vue d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles.

Elle est surtout destinée aux demandeurs d'emploi, aux salariés ainsi qu'aux entrepreneurs.

La formation continue ne doit pas être confondue avec la formation initiale, qui se déroule quant à elle dans la continuité de la scolarité. Elle correspond au cursus au cours duquel les étudiants intègrent les bases d'une profession.

La formation professionnelle constitue une opportunité pour divers publics, elle permet à ce titre de répondre à divers objectifs.

Elle permet notamment à des employés qui ont des difficultés à remplir certaines missions de se remettre tout simplement à niveau.

Des actifs inoccupés peuvent également avoir recours à une formation certifiante afin de pouvoir candidater à certaines offres d'emploi qui leur sont jusqu'à présent inaccessibles.

La formation continue permet à toutes sortes de salariés de changer de poste au sein de leur entreprise, de même, elle aide des employés à se familiariser avec les nouvelles technologies.

Les principaux dispositifs de formation continue

CPF

On distingue en premier lieu le Compte Personnel de Formation (CPF), le nouveau droit à la formation qui s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF).

Il donne l'opportunité d'**acquérir des compétences reconnues (qualification, certification, diplôme) ou le socle de connaissances et de compétences**. Le CPF est crédité en heures à la fin de chaque année, dans la limite de 150 heures de formation sur 8 ans.

PTP

Le Projet de Transition Professionnel (PTP) s'adresse quant à lui aux actifs qui portent un projet de reconversion professionnelle.

Autrement dit, ces derniers ont l'occasion de **suivre une formation certifiante pour changer de métier ou de profession**. Ce dispositif qui a remplacé le Congé Individuel de Formation (CIF) permet au salarié d'être rémunéré.

L'auto-financement :

Vous pouvez accéder à la formation en la finançant vous-même avec abondement partiel ou total de votre Compte Personnel de Formation (CPF).

CONTENU DE LA FORMATION

Le **BTS Gestion la PME** est un diplôme national du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de niveau **Bac+2** qui attribue 120 crédits ECTS ainsi qu'un **titre RNCP de niveau 5**. Nos supports pédagogiques respectent strictement le référentiel officiel.

Titre RNCP n° 38363. [Lien vers la fiche France Compétences](#)

CONDITIONS D'ACCES

1e année :

Baccalauréat, peu importe votre filière ou vos spécialités, ou diplôme d'accès aux études universitaires ou titre professionnel de niveau 4.

2ème année :

Avoir validé 8 semaines de stage au minimum ou la totalité de votre période d'alternance.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le **BTS Gestion de la PME** vous permet de devenir assistant de gestion en collaboration directe avec le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise. L'assistant de gestion est l'interface interne et externe du dirigeant de l'entreprise.

Les missions du titulaire du **BTS Gestion de la PME** consistent à :

- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME

PROGRAMME

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME
- Parcours de professionnalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque module de formation fait l'objet de plusieurs évaluations pour prouver votre aptitude à mobiliser les connaissances fondamentales et compétences visées:

- Tests de connaissances ;
- Mises en situation professionnelle ;
- Cas pratiques ;
- Dissertation ;
- Interrogation orale.

Pour vous préparer au mieux à l'examen final du BTS, vous serez confronté 8 fois aux conditions réelles de cet examen via :

- 4 contrôles continus avec évaluation écrite
- 4 examens blanc

Le référentiel d'évaluation est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.



Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

DÉBOUCHÉS

Après votre solide formation chez **SUCCESS Business School**, le **BTS Gestion de la PME** ouvre les portes à de nombreux métiers. Retrouvez ci-dessous la liste non exhaustive des postes auxquels vous pourrez postuler grâce à votre diplôme :

- Assistant(e) de direction
- Collaborateur
- Secrétaire de direction

POURSUITE D'ÉTUDES

Après l'obtention de votre BTS GPME, deux choix s'offrent à vous : intégrer le marché du travail ou poursuivre vos études. Si vous choisissez de poursuivre vos études, vous pouvez intégrer une formation délivrant un titre RNCP de niveau 6.

FINANCEMENT*

- ✓ Bonne nouvelle ! Suivre une formation en apprentissage vous permet de financer à 100% votre cursus par l'entreprise qui vous accueillera.
- ✓ Votre employeur peut demander le financement de votre formation à l'OPCO de sa branche d'activité dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue. Un reste à charge pour l'entreprise pourra être facturé en fonction du niveau de prise en charge accordé par l'OPCO.
- ✓ Pour les particuliers hors cadre professionnel, le tarif indiqué dans la convention de formation et dans nos conditions générales de vente est appliqué, déduction faite d'une

* Dans tous les cas, des frais d'inscription (non remboursables) d'un montant de 70,00 € TTC vous seront facturés à l'issue des tests de sélection et de la procédure d'inscription.



éventuelle contribution du compte personnel de formation (CPF), totale ou partielle, d'éventuelles aides octroyées par France Travail, ou autres institutions, ...

ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Candidat en situation de handicap : Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra aussi être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap, le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation, dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat, si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat.

Ces deux critères étant cumulatifs.

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap à l'adresse suivante : handicap@successbusinessschool.com

Elle vous proposera un entretien individuel.